Appel à Projets

Appel à projets « TREMPLIN IA »

pour l'implémentation de « Proof Of Concepts » (PoC) ou démonstrateurs COLLECTIFS en Intelligence Artificielle (IA) dans le cadre de la stratégie DigitalWallonia4.ia

- PoCs collectifs -

Lignes directrices à l'intention des Soumissionnaires

Référence de l'appel : Adn 2021-01

Date limite de soumission du dossier de candidature :

15 Fevrier 2020 à minuit

1. Contexte

Digital Wallonia est la stratégie numérique de la Wallonie. Elle a, entre autres, pour objectif, de faire du numérique un moteur de croissance des entreprises et un levier puissant de transformation, en focalisant les investissements sur l'intelligence artificielle et le développement d'écosystèmes, pour stimuler les interactions entre l'offre du secteur numérique et la demande des autres secteurs économiques.

Dans ce cadre, s'inscrit le programme « **DigitalWallonia4.ai**» qui a démarré en juillet 2019. Il a pour objectif général d'accélérer l'adoption de l'IA en Wallonie ainsi que le développement de l'écosystème wallon de l'IA et la mise en application de l'IA. Il comprend entre autres un axe dédié aux entreprises[1]. Plus précisément, il consiste à soutenir et accélérer le processus de transformation numérique des entreprises par l'intégration de technologies d'IA et comprend deux actions en vue de l'accompagnement des entreprises dans leur appropriation de l'IA, sous formes de **diagnostics de maturité (Programme START IA)**, et de **Proof of concepts (PoC) (Programme TREMPLIN IA).**

Cet appel à projets concerne uniquement **« TREMPLIN IA » qui soutient l'implémentation de « Proof of Concepts » (PoC) -démonstrateurs collectifs - en Intelligence Artificielle (IA).**

Les projets des PoC collectifs doivent rassembler un **consortium d'au moins trois parties** :

- l'entreprise **bénéficiaire** (qui recevra le subside)
- l'entité **prestataire IA** (autrement dit : l'Expert IA)
- Une/des autre(s) entité(s) : Ces dernières peuvent représenter des institutions académiques, publiques, centres de recherche, ASBL, etc. belges ou internationaux.

L'impact recherché doit être soit **societal** ou soit lié à l'innovation, ou **application pertinente pour un secteur.**

L'objectif de cet appel est pluriel :

- Contribuer à sensibiliser le grand public aux possibilités de l'IA à travers des opportunités à **impact sociétal ou sectoriel**;
- Améliorer la productivité, la rentabilité et les capacités d'innovation des entreprises wallonnes en leur permettant **d'accéder aux technologies IA** ;
- Accélérer l'accès au marché de **nouveaux produits et services fournis par les PME technologiques**, en renforçant l'innovation et la croissance en Wallonie ;
- Retirer des leçons clefs pour **élaborer la stratégie IA en Wallonie à plus long terme**.

[1] https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/digitalwallonia4-ai-home

2. Priorités, types de projets et critères de sélection

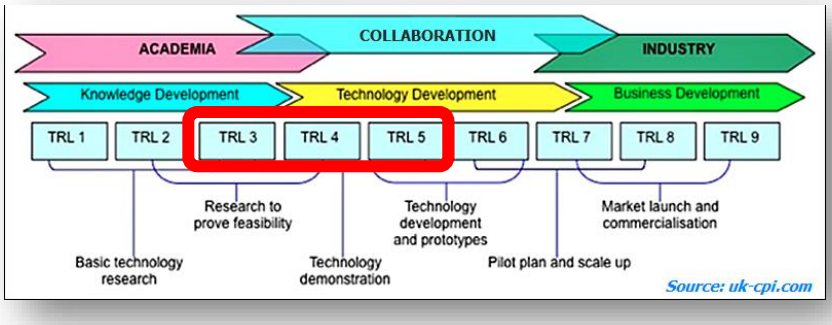
2.1. Priorités de l'appel à projets

L'ambition de cet appel est de prioritairement créer un **impact sociétal**, ou impact d'innovation qui a des **applications pertinentes pour un secteur**. Il vise aussi à fournir une base régionale de uses cases pouvant servir d'illustration lors d'évènement de promotion de l'IA. Finalement, l'ambition est aussi d'améliorer la **compétitivité des entreprises** à travers des critères tels que l'emploi, le chiffre d'affaires, les parts de marché, l'impact sur l'environnement, la durabilité, les économies d'échelle, et plus précisément :

- Pour le demandeur : augmentation de l'efficacité de l'entreprise pour améliorer sa compétitivité, son offre de produits et son business
- Pour l'offreur : croissance pour les fournisseurs de technologies dans l'implémentation de leur technologie et la reproductibilité et l'évolutivité des mêmes solutions dans d'autres cas d'utilisation.

2.2. Types de projets

Cet appel financera des **études de faisabilité ou « Proof of Concepts »**. Les entreprises cibles ont déjà une idée de l'objectif du projet prévu, mais ont besoin d'une analyse plus approfondie de la faisabilité technique, des modalités, de l'étude de conception, des coûts d'intégrations, des performances de la solution proposée ainsi que des questions de propriété intellectuelle.



Les mesures de ce type visent les niveaux de **préparation technologique (TRL) 3-5**.

Pour rappel, le but d'un Proof of Concept est de **démontrer l'existence d'une opportunité et/ou la faisabilité d'un système** (après avoir déjà validé un intérêt de la part du marché). La démarche consiste à répondre aux questions "Est-ce que cela peut être fait ? Est-on capable de le faire ? Mais aussi : Quels sont les coûts de mise en production et d'intégration ? Quel est le ROI estimé en fonction de la performance des modèles ? La réponse finale est oui ou non, ou **"GO" ou "NO GO**".

Dans le cadre de ce programme DigitalWallonia4.ai, la priorité sera donnée aux projets présentant le plus de probabilité de passage en production (« GO »).

Cet appel financera des projets consistant en l'intégration et l'utilisation de technologies IA au niveau d'une problématique sociétale ou sectorielle. Les parties prenantes peuvent y participer quelle que soit leur taille, secteur d'activité ou niveau de maturité digitale.

Les projets doivent rassembler un consortium **d'au moins trois parties** : D'un côté, un représentant de l'offre IA **(offre technologique - expert)** ET de l'autre côté, au minimum deux entités décelant un besoin et un potentiel d'intégrer l'IA dans leur activité **(demande technologique- bénéficiaire).**

Toutes **technologies impliquant de l'IA** et applications contribuant à augmenter la productivité, la rentabilité et les capacités d'innovation des entreprises, sont finançables.

2.3. Critères de sélection

Les dossiers de candidature seront analysés par le **Comité de pilotage du programme DigitalWallonia4.ai** composé de représentants de l'Agence du Numérique, de l'Infopole Cluster TIC, du Réseau IA et d'Agoria, sur base des critères suivants (liste non-exhaustive):

- Potentiel de croissance (grâce à la mise en place d'initiatives IA au sein de l'entreprise) avec focus sur la compétitivité ;
- Priorité donnée aux entreprises privées (non-subsidiées)
- Degré d'innovation de la solution proposée (par rapport à la situation actuelle de l'entreprise) ;
- Potentiel de mise en production impliquant une chaine de valeur sectorielle conséquente ;
- Degré d'excellence/qualité dans la méthodologie, la mise en œuvre et plan d'action ;
- Représentativité de la problématique du projet soumis (avec l'accent pour les problématiques de santé, mobilité, Industrie 4.0…) ainsi que les technologies IA proposées ;
- Représentativité des parties prenantes au niveau du secteur, de leur taille, de leur localisation, de leur degré en maturité ;
- Priorité donnée aux approches open source et aux résultats transposables ;
- Potentiel de visibilité pour augmenter l'adoption de l'IA en Wallonie.
- Nombre de références et cas d'usages mis en place actuellement (démontrent l'opérationnalité de la solution envisagée).

Une fois sélectionné, les porteurs de projet seront invités à « pitcher » leur projet **le lundi 1 mars 2021.** Attention, ce n'est qu'après ce pitch, **que le comité validera officiellement la sélection du projet.**

3. Cadre juridique applicable à l'appel

Les présentes lignes directrices précisent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des projets financés dans le cadre de l'appel.

4. Critères d'éligibilité

4.1. Éligibilité des demandeurs

Le soumissionnaire d'un projet est l'organisation responsable de la soumission du dossier unique de candidature. Il est le promoteur de projet principal, mais ne doit pas nécessairement être le bénéficiaire de la subvention.

Le bénéficiaire de la subvention doit être **l'une des entités bénéficiaires du projet** (demande technologique) et doit être une **entreprise**, petite ou grande, start-up ou établie, quel que soit son degré de maturité digitale ou secteur d'activité, qui a pour conditions :

- Être localisée en Wallonie (siège social ou un siège d'exploitation) ;
- Répondre aux conditions de participation expliquées dans ce document ;
- S'engager à soumettre un rapport final d'activités en fin de projet (suivant une méthodologie recommandée en Annexe II);
- Accepter que les partenaires de DigitalWallonia4.ai valorisent les cas d'usage du projet via leurs canaux de communication.

Les autres entités peuvent représenter des **institutions académiques, publiques, centre de recherche, asbl, entreprise (petite ou grande, start-up ou établie) belges ou européennes**, quel que soit leur degré de maturité digitale ou secteur d'activité.

Un **consortium** sera créé dans le cadre de cet appel Tremplin IA pour des PoCs collectifs. Le consortium **inclura dans sa réponse le document d'accord de consortium établi entre les organes participants.** Le consortium doit comprendre minimum 3 parties prenantes. Un responsable du consortium sera désigné dans l'accord. Ce responsable de consortium coordonnera les échanges entre l'AdN et le consortium.

4.2 Éligibilité des actions

Les actions financées devront débuter en **Avril 2021, pour une durée de 9 mois** et ne pourront se prolonger au-delà du 1 Janvier 2022.

5. Montant des budgets et éligibilité des coûts

5.1. Montant

Le montant du subside sollicité au travers de chaque dossier unique de candidature ne pourra pas dépasser **le montant de 60.000 euros (tout compris)** qui devra être **réalisé en 9 mois**. Ce montant sera versé au **bénéficiaire**. Voici le tableau récapitulatif :

	PoC Individuel
Nombre de parties prenantes	**Minimum Trois** (une entreprise wallonne bénéficiaire + au moins deux entités au choix – voir ci-dessus dont un expert IA)
Financement maximal par projet	**60.000 euros tout compris** (soit 75% minimum d'un projet total de 80.000 euros)
Taux d'intervention	75%
Durée du projet	9 mois
Impact	Démontrer l'impact IA sur une application pertinente sur un **secteur ou impact sociétal**
Publication des résultats	Visibilité limitée avec dissémination générique de bonne pratique
Nombre de projets financés par DigitalWallonia4.ai	Trois

5.2. Coûts éligibles

A. Frais de personnel

Il s'agit du personnel de l'entreprise occupé dans le cadre d'un contrat de travail et qui est directement affecté à l'action pour laquelle la subvention est octroyée.

Sont admissibles : Salaire brut, pécule de vacances, prime de fin d'année (13ème mois), abonnement social, chèques repas et tous les frais de prestataires externes dans le cadre des rémunérations (secrétariat social, fournisseur des chèques repas, assurance loi, médecine du travail, assurance mission de service et formation du personnel salarié). La présente liste est limitative.

Pour rappel, les frais de personnel doivent être présentés déduction faite de toute réduction salariale ou intervention de tiers (APE, prime à l'emploi, jours de congé étude, mise à disposition, etc.)

Lorsque le personnel occupé est affecté à plusieurs actions ou projets, il y a lieu également de préciser ce degré d'affectation pour chaque travailleur, projet par projet, de manière à pouvoir identifier le ou les projets faisant l'objet de la subvention et ceux relevant d'une autre source de financement.

B. Frais de sous-traitance

Lorsqu'il s'agit de subsidier du personnel externe (frais de consultance), **par exemple: l'expert IA sur ce projet**, la prestation facturée doit être, par nature, limitée dans le temps. Un détail des prestations précisant le nombre d'heures prestées et le coût horaire est à joindre à titre justificatif à la facture.

C. Activités et communication

Les frais liés à l'organisation d'activités (ateliers, formation, évènements,), les frais liés à la communication (campagne marketing, création de visuels, etc.), les frais de participation à des activités strictement liés au cadre du projet sont éligibles.

Dans ce cadre, il conviendra de fournir le motif de la réunion, la liste des participants et la facture du prestataire.

5.3. Paiement du budget sollicité

Le budget doit être utilisé exclusivement à couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation de l'action pour laquelle le subside est octroyé.

L'Agence du Numérique met en liquidation conformément 50% du budget demandé en début de projet. Le solde sera versé après accord de l'Agence du Numérique sur le rapport final d'activités et sur le rapport financier (voir méthodologie et canevas recommandé en Annexe II).

La part des dépenses qui est ou qui serait financée par un organisme public fédéral, régional, européen ou international ne peut être incluse dans aucune déclaration de créance.

Les subventions accordées dans le cadre de cet appel à projets relèvent du Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, les entreprises peuvent bénéficier d'aides à hauteur de 200.000 € sur trois exercices fiscaux lorsqu'elles sont accordées à titre « de minimis ». Les bénéficiaires s'engagent à prendre les mesures nécessaires au respect du règlement européen ci-dessus. L'AdN ne peut être tenue responsable des conséquences pour les bénéficiaires de l'application dudit règlement.

Le soumissionnaire bénéficiaire enregistrera les opérations relatives au projet dans sa comptabilité.
Le montant octroyé est liquidé sur base de la procédure suivante :

Le soumissionnaire bénéficiaire transmet une **déclaration de créance** adressée à l'Agence du Numérique, Service Comptabilité, par courrier électronique compta@adn.be et au point de contact DW4AI@digitalwallonia.be. Cette déclaration de créance doit :

- Comporter la mention : « Certifié sincère et véritable à la somme de … » (en toutes lettres) et être valablement signée. A défaut, elle ne sera pas opposable à l'Agence.
- Faire référence au nom du projet et mentionner les personnes en charge.

- Pour la demande de solde : Etre accompagné du rapport d'activités (suivant au plus près la méthodologie et canevas en Annexe II)

Le rapport d'activités doit inclure aussi les différents éléments (ex : timesheet, factures des prestataires, dépenses, etc.) qui permettent de vérifier la réalisation de l'action pour laquelle le financement a été octroyé ainsi que l'indication de l'atteinte des KPI indiqués dans la méthodologie recommandée en Annexe II.

L'AdN verse le solde de la subvention une fois le rapport d'activités et la déclaration de créance validés.

Enfin, la répartition et redistribution du subside entre l'entreprise bénéficiaire du subside et la/les entité(s) co-bénéficiaire(s) de la solution IA émane de leurs responsabilités.

6. Engagement du soumissionnaire

Si sélectionnés préalablement, le soumissionnaire et porteurs de projets s'engagent à « pitcher » leur projet devant le comité de pilotage DigitalWallonia4.ai **le lundi 1 mars 2021.** Ce n'est qu'après ce pitch, **que le comité validera ou non la sélection du projet.**

Une fois officiellement validés, ils s'engagent aussi à rencontrer le *comité d'accompagnement Tremplin IA*[2] à plusieurs reprises :

- le **29 avril 2021** (A confirmer)
- le **15 septembre 2021**
- le **25 novembre 2021**

En annexe (Voir Annexe II ci-après), une méthodologie est **proposée à titre d'exemple** et sera suivie par un comité d'accompagnement, mis en place pour :

- Augmenter les chances de succès du projet et assurer le suivi du plan de travail ;
- Apporter des pistes d'amélioration/correction en cas de difficulté ;
- Apporter des conseils sur les parties dites « périphériques » (ex : IP, juridique, business modèle, UX, etc.) ;
- **Stopper un projet** qui ne pourra aboutir de façon évidente dans le temps imparti et le réorienter vers une approche plus prometteuse.

Le soumissionnaire s'engage à **associer la marque «DigitalWallonia4.ai»** à toutes les actions de communication liées à la réalisation du projet : publications réseaux sociaux, sortie presse, formations, conférences, etc.

[2] Le **comité d'accompagnement Tremplin IA** sera composé par des représentants du **comité de pilotage DigitalWallonia4.Ai** (soit l'Agence du Numérique, Agoria, Réseau IA et Infopole) ainsi que des représentants du SPWEER, d'AI4Belgium, Agoria, de l'Université de Namur et d'Engine.

7. Soumission et évaluation des demandes

Pour soumettre sa candidature, le soumissionnaire doit :

1) Compléter le formulaire d'inscription en ligne (voir ci-dessous) ;
2) Fournir un dossier/document sur la description du projet à l'adresse suivante : DW4AI@digitalwallonia.be.

FORMULAIRE en ligne
https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=dUlWwrl6TkGEl9-ikiEBRzPAlXgqyb5Gr-pLPv6TgiBUNlI1SkFHQVdXTFZST081Q1k3VVZVVk5RMi4u

Voici les différentes questions reprises dans le formulaire :

- Titre du projet
- Résumé du projet et contribution de chaque partenaire au projet
- Domaine technologique IA couvert dans ce projet
- Infos du coordinateur du consortium et parties prenantes
- Commentaires

Le soumissionnaire doit fournir un descriptif du projet complet, y compris le plan d'action (méthodologie, tâches à exécuter, délivrables, budget estimé et coûts détaillés, le(s) but(s) à atteindre et l'impact recherché – (Min 5 pages) à envoyer à DW4AI@digitalwallonia.be

Les réponses doivent parvenir avant le lundi 15/02/2021 à minuit

8. Transfert de propriété

Le prix des services comprend tous les coûts des licences d'utilisation des droits de propriété intellectuelle nécessaires à l'exécution du marché.

9. Droit applicable et juridictions compétentes

Le présent marché est soumis au droit belge.

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent marché est de la compétence des juridictions de Namur.

10. Questions ?

En cas de questions, veuillez contacter le Program Manager de DigitalWallonia4.ai, Julie de Bergeyck au +32 474 997 116 ou encore envoyez un email à DW4AI@digitalwallonia.be.

ANNEXE I : Mention à propos des chèques technologiques

Les chèques technologiques offrent eux aussi des possibilités de financement aux PME wallonnes désirant développer un nouveau produit, procédé ou service lié à l'IA qui nécessite une validation scientifique via les **centres de recherche ou hautes écoles**. Les candidats **désirant travailler avec des centres de recherche dans le cadre de TREMPLIN IA sont invités à se manifester auprès du Program Manager de DigitalWallonia4.ai (**par email à l'adresse DW4AI@digitalwallonia.be) pour profiter du même cadre de visibilité et d'accompagnement de TREMPLIN IA.

IMPORTANT : Toutefois, pour s'inscrire dans le programme TREMPLIN IA via ce dispositif, il est attendu que les conditions de durée et plafond financier soient alignées aux conditions des PoC individuels, **soit 9 mois et 60.000 euros de financement maximum**.

ANNEXE II : Rôle et descriptif du comité d'accompagnement et sa méthodologie proposée

Les porteurs du projet sélectionnés seront invités à rencontrer le comité d'accompagnement à **trois reprises ci-dessous étalés sur 2021**. Les points suivants couvrent, **à titre d'exemple**, certains sujets qui devraient être abordé lors de ces présentations.

1. **Analyse avant lancement du projet :**

Plan de développement : présenter comment ce développement de 6 mois se déroulera concrètement en exposant à minima les points suivants:

- Méthodologie de travail,
- Personnes impliquées et rôle de chacun,
- Disponibilité des ressources,
- Planning et positionnement des milestones,
- Intégration dans la stratégie,
- Description de l'impact/conséquences pour l'entreprise (humain, financier, organisationnel, compétitivité, …).

2. **Analyse en cours de projet**
   - Problem Modeling: décrire le problème avec précision pour s'assurer qu'il soit bien compris et circonscrit. Cette étape permet de s'assurer que l'on apportera la solution au bon problème posé. Le problème doit être correctement décrit pour être décrit, compris et partagé entre les parties prenantes.
   - Solution Design: déterminer la meilleure façon retenue pour concevoir le PoC en justifiant ce choix vis-à-vis du calendrier, de la profondeur du projet, du matériel et des outils utilisés ou à disposition, des données disponibles et nécessaires, des contraintes identifiées. Décrire le degré d'aboutissement possibles et les limites

résiduelles non couvertes. Décrire l'architecture du projet et les ressources choisies et mises en jeu. Décrire le scénario de déploiement.

- Data set and Features Extraction: décrire comment les données et les entités sont obtenues et traitées pour préparer l'entrainement des algorithmes. Décrire les traitements qui sont envisagés pour augmenter ou réduire le nombre de données ou d'entités en vue d'entrainer les modèles.
- Base line and Verification: décrire le niveau de performance/exigence visé et comment sont testés les résultats obtenus pour les situer en regard des niveaux de performances attendus.
- Usage skeleton: mise en contexte du PoC pour le faire fonctionner dans l'environnement qui lui est destiné.

Le comité suggère d'identifier certains **indicateurs de succès (KPIs)** durant le projet. Ces KPIs seront suivis avec attention par l'AdN durant toute la période d'exécution de cet appel.

- Qualité de la donnée
- Risque de biais
- Niveau de satisfaction des entreprises impliquées dans les PoCs Tremplin IA (via le formulaire de satisfaction rempli par les participants) ;
- Nombre d'entreprises accompagnées via Tremplin IA ;
- Diversité des secteurs d'activités concernés par les PoCs Tremplin IA ;
- Nombre de PoCs passant en mode production ; pourcentage d'augmentation du chiffres d'affaires et/ou de valeur ajoutée après mise en production ;
- Usage de produits & solutions wallonnes dans les POC.

3. Présentation en fin de projet

En fin de projet, **outre un rapport, plan d'action pour le futur et évaluation du projet,** les porteurs seront invités à présenter leur projet en suivant autant que possible la structure proposée ci-après :

1. Descriptif des parties prenantes:
    - Secteur, métier, taille de(s) organisations, service ou département
2. Solution:
    - Description du besoin : comment faisait-on avant ? Quelles étaient les surcouts ?
    - Description technique : Quelle technique d'IA?
    - Vue de l'utilisateur (si disponible) ou dashboard : copie d'écrans
    - Schéma fonctionnel, diagramme de flux des données
3. Données
    - Origine : nature, volume, coût des données d'entrainement et de production, capteurs utilisés, origine interne ou externe, open data? Conditions d'obtention ?
    - Fréquence de mise à jour: réentrainement avec de nouvelles données
    - Taux d'erreur (si applicable)

- Anonymisation (si justifié)

4. Fournisseurs
    - Technologies : logiciels de base, Infrastructure, autre progiciels
    - Prestataire de service
    - Ressources cloud (si applicable)
5. Dates
    - Début
    - Premiers tests opérationnels
    - Temps estimé pour une mise en production (planning + manpower)
6. Economie
    - Cout du projet : temps passé par toutes les personnes impliquées dans le projet (interne + externe), compétences impliquées
    - Durée d'entrainement des modèles
    - Nombre d'utilisateurs une fois déployé (à terme)
    - Vidéo de démo avec point de vue utilisateur
7. Domaines périphériques
    - Ethique
    - Business modèle
    - IP
    - Droit de la donnée
    - Transformation du travail
8. Rapport couvrant la poursuite du projet
    - Budget et ressources nécessaires
    - Obstacles ou limites de l'IA
    - Niveau de performance envisageable
    - Etc.